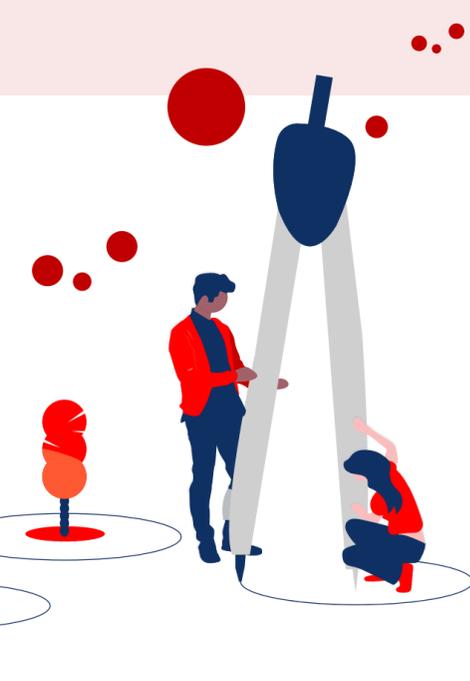


# Plan d'action MICE, réunions et congrès

Catalogne

## Directives et recommandations à appliquer pour le développement de l'activité MICE afin de réduire les risques d'infection au virus SARS-Cov-19 des participants et des employés.

L'organisation doit planifier les tâches et les procédures de travail de façon à garantir le respect des protocoles d'hygiène et la distance de sécurité établis par les autorités sanitaires.



### Conception de l'activité

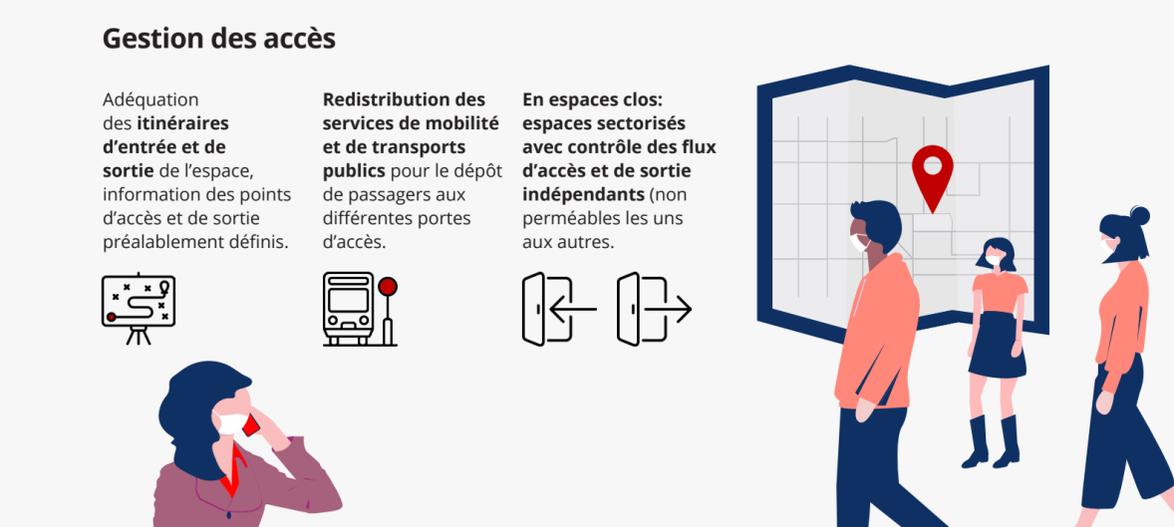
- Conception de l'activité afin qu'elle puisse se dérouler dans les **conditions sûres pour les employés, les participants et les exposants.**
- Mesures de prévention de la COVID-19 dans l'**accord contractuel organisateur/client.**

### Montage

- Nettoyage et désinfection** de l'espace une fois le montage effectué.

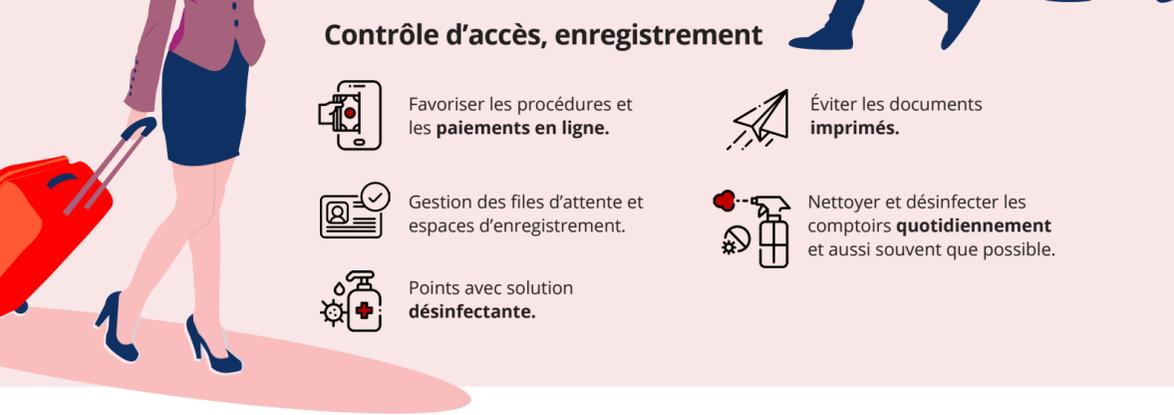
### Gestion des accès

- Adéquation des **itinéraires d'entrée et de sortie** de l'espace, information des points d'accès et de sortie préalablement définis.
- Redistribution des services de mobilité et de transports publics** pour le dépôt de passagers aux différentes portes d'accès.
- En espaces clos: espaces sectorisés avec contrôle des flux d'accès et de sortie indépendants** (non perméables les uns aux autres).



### Contrôle d'accès, enregistrement

- Favoriser les procédures et les **paiements en ligne.**
- Gestion des files d'attente et espaces d'enregistrement.
- Points avec solution **désinfectante.**
- Éviter les documents **imprimés.**
- Nettoyer et désinfecter les comptoirs **quotidiennement** et aussi souvent que possible.



### Gestion des flux de visiteurs

- La capacité requise pour **assurer la distance de sécurité** doit être définie dans tous les cas conformément aux recommandations des autorités sanitaires.
- Mise en place de **systèmes de comptage** des personnes et de contrôle.
- Des horaires qui permettent un temps post-activité pour le **nettoyage en profondeur et la désinfection de l'espace.**
- Disposition de signalétique, de panneaux ou de personnel **pour fluidifier la circulation des personnes.**



### Services audiovisuels

- Les tâches de montage, de répétition et de démontage seront effectuées **sans les participants.**
- Il est recommandé de **délimiter les zones techniques de contrôle** pour maintenir la distance de sécurité avec les participants.

### Matériel de traduction simultanée

- Il est recommandé que ce service soit fourni à distance et que les **écouteurs des participants soient jetables.**
- Sur place, une cabine de traduction pour chaque interprète et **désinfection au changement d'interprète.**



### Gestion des interventions et des présentations

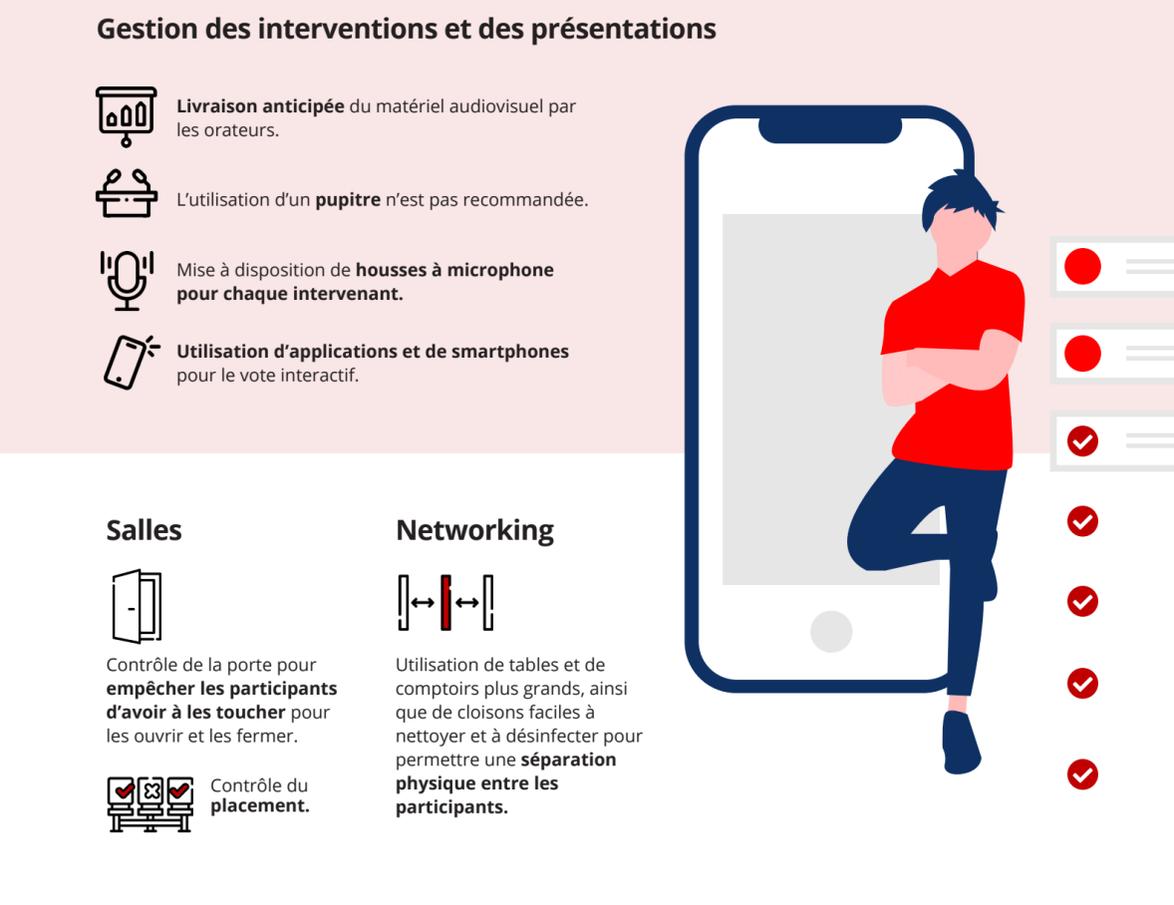
- Livraison anticipée** du matériel audiovisuel par les orateurs.
- L'utilisation d'un **pupitre** n'est pas recommandée.
- Mise à disposition de **housses à microphone pour chaque intervenant.**
- Utilisation d'**applications et de smartphones** pour le vote interactif.

### Salles

- Contrôle de la porte pour **empêcher les participants d'avoir à les toucher** pour les ouvrir et les fermer.
- Contrôle du **placement.**

### Networking

- Utilisation de tables et de comptoirs plus grands, ainsi que de cloisons faciles à nettoyer et à désinfecter pour permettre une **séparation physique entre les participants.**



### Restauration

- Points de livraison décentralisés** pour éviter une concentration excessive de personnes
- Poubelles à ouverture **non manuelle.**
- L'utilisation d'aliments en format **individuel** est recommandée.

### Vestiaires

- Les reçus doivent être remis **sans contact.**



### Sanitaires

- Capacité contrôlée.
- Avec des **distributeurs** de savon désinfectant, du papier de séchage, et / ou une solution désinfectante.
- Ils doivent être nettoyés au moins **six fois par jour.**



### Pendant l'événement

- Communication des recommandations et des mesures préventives et sanitaires** faisant partie du protocole de l'organisation aux participants, exposants (le cas échéant) et prestataires de services.
- Signalétique et messages de sensibilisation** liés au maintien de la distance de sécurité.
- Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la **distance de sécurité interpersonnelle physique est généralement fixée à 1,5 m.** De plus, un espace de sécurité équivalent à 2,5 m<sup>2</sup>, sauf si en raison du type d'activité il y a des consignes plus restrictives en vigueur.
- Le masque est obligatoire** pour le personnel et les participants, quelles que soient les distances interpersonnelles.
- NON obligatoire** pour les personnes souffrant de tout type de maladie ou de difficultés respiratoires pouvant être aggravées par le port du masque.

